

Image not found or type unknown



Majoration pour enfants à charge

Par **lafitte**, le **06/10/2009** à **11:07**

Bonjour,
Ma mère, 84 ans, est en retraite de l'éducation nationale depuis le 01/10/1964. Elle a effectué 4 ans d'école normale, 16 ans d'enseignement et élevé 5 enfants, soit 25 ans, en principe. Elle bénéficie d'une pension à 50 %.
Devrait-elle bénéficier d'une majoration pour enfants à charge ?
Le service des retraites de l'Etat lui écrit que la durée de ses services est inférieure à 25 ans et qu'elle ne peut en bénéficier du fait de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964.
Qu'en pensez-vous ?
A l'avance, merci de votre réponse.